

Conseil municipal de Lentillac du Causse du 14 avril 2025
PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril à vingt et une heures, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE, Maire

Date de convocation : 27 mars 2025

Présents : Françoise LAPERGUE - Christian ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH —
Guilhem BOUCHER - Aurélie POUJADE

Secrétaire de séance : Guilhem Boucher

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

La lecture du compte rendu du dernier conseil, appelant des observations, il sera représenté au prochain conseil.

Délibération 2025/05

Vote du compte financier unique 2024

Madame le maire explique qu'à compter de cette année, le compte de gestion et le compte administratif ont fusionné sur le compte financier unique.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

Résultat cumulé de 126815.68 en dépenses et

Résultat cumulé de 194910.45 en recettes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (Mme le Maire ne prenant pas part au vote) le compte financier unique pour l'exercice 2023

Madame le maire reprend la présidence de la séance.

Délibération 2025/06

Affectation du résultat de l'exercice 2024

Mme le Maire propose de :

- reporter l'excédent de 210512.61 € au compte 002 de la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal vote cette affectation de résultat à l'unanimité.

Délibération 2025/07

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux par rapport à l'année précédente :

Taxe foncière (bâti)	32.58 %
Taxe foncière (non bâti)	51.68 %
Taxe d'habitation	10.00 %
CFE	12.12 %

Le Conseil municipal vote ces taux par 4 voix pour et 1 abstention

Délibération 2025/08

Vote du budget primitif 2025

Mme le Maire présente le budget 2025 pour la commune à savoir :

Dépenses de fonctionnement : 369651.24 €

Recettes de fonctionnement : 159138.63 €

Report en 002 210512.61 €

Soit un total pour la section de fonctionnement de 369651.24 € en équilibre

Dépenses d'investissement : 332907.88 €

Restes à réaliser : 3500.00 €

Recettes d'investissement : 328689.63 €

Restes à réaliser : 3500.00 €

Report en 001 4218.25 €

Soit un total pour la section d'investissement de 336407.88 € en équilibre

Le Conseil Municipal vote ce budget primitif 2025 à l'unanimité.

Délibération 2025/09

Vote des subventions aux associations pour 2025

Propositions pour l'année 2025 :

Amis de la bibliothèque pour 25€

Don du sang pour 50€

Fnaca pour 15€

Ligue contre le cancer pour 50€

Marpa de Lauzès pour 100€

Mutuelle coup dur 50€

Resto du cœur pour 50€

Ass SSDIPA pour 100€

Secours populaire 50€

Refuge canin lotois 50€

Concernant le Club d'animation et la Sté de chasse : le conseil décide de ne plus donner de subvention mais de les exonérer de payer le forfait demandé aux associations utilisant la salle des fêtes.

Le Conseil, après en avoir délibéré, valide cette liste à l'unanimité.

**L'ordre du jour comportant cinq délibérations étant épuisé, la séance est
levée à 23h40**

**Le secrétaire de séance
Guilhem BOUCHER**



**Le Maire
Françoise LAPERGUE**



